



CADRE DE RÉFÉRENCE

Sous-comité de gestion du programme d'études

Approbation par : Comité du programme MDCM

Date d'approbation : 6 février 2023

Dernière mise à jour : S.O.

Mandat

Le mandat du Sous-comité de gestion du programme d'études est délégué par le Comité du programme MDCM, dont il est un sous-comité.

Le Sous-comité de gestion du programme d'études a pour mandat de seconder le Comité du programme MDCM pour assurer l'arrimage entre les composantes du programme d'études et l'actualisation continue du programme MDCM. Il s'agit d'un sous-comité consultatif du Comité du programme MDCM. Le Sous-comité rend compte régulièrement de ses conclusions sur la gestion du programme d'études et formule des recommandations à l'intention du Comité du programme MDCM visant à assurer l'arrimage entre les objectifs d'apprentissage, les stratégies d'évaluation et le programme d'études. Il explore les points de vue de diverses parties prenantes, dont les sous-comités des thèmes et des volets du programme, les experts et expertes en contenu ainsi que les organisations médicales provinciales et nationales (par exemple, le Collège des médecins du Québec, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, le Collège des médecins de famille du Canada, le Conseil médical du Canada). Le Sous-comité fournit et interprète les données relatives au programme d'études en vue d'en cerner les lacunes, les chevauchements (intentionnels ou non) et les redondances.

(Normes d'agrément 8.1 et 8.3 du Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada)

Le vice-décanat adjoint aux études médicales de premier cycle (ÉMP) assure la présidence du Sous-comité.



Rôles et responsabilités du sous-comité

Le Sous-comité de gestion du programme d'études a les responsabilités suivantes :

1. Conseiller le Comité du programme MDCM au sujet de la conception et de la gestion de l'ensemble du programme d'études, notamment :
 - 1.1. en suggérant des mises à jour aux objectifs d'apprentissage du programme MDCM, de chacun de ses volets et de chacun de ses cours;
 - 1.2. en s'assurant que le contenu et la séquence des cours et activités d'apprentissage soient adaptés au stade de formation des étudiants et étudiantes et qu'ils leur permettent d'atteindre les objectifs d'apprentissage déterminés;
 - 1.3. en s'assurant que les évaluations de l'apprentissage soient viables, justifiables et effectuées en temps utile;
 - 1.4. en révisant les plans de cours tous les ans et en s'assurant que les mises à jour sont applicables, compte tenu des particularités de tous les campus et sites, y compris :
 - 1.4.1. en sollicitant et en confirmant l'avis des parties prenantes pertinentes, conformément aux procédures opérationnelles normalisées pour l'approbation annuelle des plans de cours;
 - 1.4.2. en produisant un document d'information avant que le Comité du programme MDCM entame le processus d'approbation des plans de cours (selon le calendrier annuel par volet et par cours).
 - 1.5. en fournissant des recommandations ou des suggestions sur les mises à jour au programme d'études, selon les principes de gestion du programme d'études et en tenant compte de l'intégration verticale du programme MDCM, en vue de cerner les lacunes, les chevauchements (intentionnels ou non) et les redondances.
2. Conseiller et soutenir les groupes de travail spéciaux sur le programme d'études.

Structure hiérarchique

La présidence du Sous-comité doit présenter un compte rendu accompagné d'un document d'information lors des réunions du Comité du programme MDCM, conformément à la procédure d'approbation annuelle des plans de cours. Elle peut en outre demander l'ajout de points à l'ordre du jour des réunions du Comité du programme MDCM. La présidence indiquera si les recommandations du Sous-comité sont unanimes et présentera, le cas échéant, les motifs des divergences d'opinions entre les membres.



Composition

	Fonction
Vice-doyen(ne) adjoint(e), Études médicales de premier cycle	Présidence
Agent(e) d'administration du programme	Secrétaire
Directeur(trice) de programme, ÉMPC, Campus Outaouais	Membre d'office
Responsable académique, Design et innovations curriculaires	Membre d'office
Responsable académique, Design et innovation des évaluations	Membre d'office
Directeur(trice) associé(e), Gestion du programme	Membre d'office
Agent(e) aux évaluations	Membre d'office
Représentant(e) étudiant(e) en médecine de niveau supérieur, Campus Montréal*	Membre d'office
Représentant(e) étudiant(e) en médecine de niveau supérieur, Campus Outaouais*	Membre d'office
Vice-doyen(ne), Études médicales de premier cycle**	Membre d'office

* Personnes nommées par l'Association des étudiant(e)s en médecine (MSS) sous réserve de l'approbation du vice-décanat, ÉMPC. Le mandat est d'une durée de 1 an, avec promotion interne automatique.

** Le vice-décanat, ÉMPC est invité à toutes les réunions et reçoit tous les ordres du jour, les procès-verbaux et les documents de réunion, mais sa présence à toutes les réunions n'est pas attendue.

Durée des mandats

Les membres d'office du Sous-comité y siègent pour toute la durée de leur mandat. Le mandat des autres membres du Sous-comité est de 3 ans (renouvelable).

Déroulement des réunions

Fréquence et structure des réunions

Le sous-comité se réunit au moins 4 fois durant l'année universitaire. La présidence peut convoquer des réunions additionnelles au besoin.



Un procès-verbal des réunions est envoyé par voie électronique à l'ensemble des membres.

La présidence invite les directions de volet des deux campus lorsque leurs cours respectifs font l'objet de discussions au sein du Sous-comité et peut inviter d'autres responsables et membres du corps étudiant aux ÉMPC à n'importe quelle réunion.

La présidence peut, à sa discrétion, inviter des membres du personnel des ÉMPC (p. ex. administration des systèmes TI ou du programme) à participer aux réunions de façon ponctuelle.

Quorum

Le président ou la présidente (ou la personne désignée), au moins 2 membres du Sous-comité et 1 représentant ou représentante du corps étudiant doivent être présents (en personne ou par téléconférence/vidéoconférence) pour atteindre le quorum.

Mécanisme de formulation des recommandations

La présidence vise le consensus, et peut poursuivre la discussion au sein du Sous-comité jusqu'à ce que les membres conviennent d'une recommandation unanime à présenter au Comité du programme MDCM. La présidence peut également, le cas échéant, présenter au Comité du programme MDCM la conclusion d'une discussion qui ne s'est pas soldée par un consensus. Dans un tel cas, la présidence doit présenter les motifs de la divergence d'opinions entre les membres du Sous-comité.